

une seule compagnie industrielle comme il en existe tant aux Etats-Unis, et nous sommes prêts à prouver, chiffres en mains, que nous gagnerions à l'échange des millions de piastres dans l'espace de dix ans.

D'ailleurs cette protection et cette générosité de l'Angleterre à quoi se bornent-elles réellement? Mais tout simplement à sa garantie, c'est nous qui à la fin payons ce que nous empruntons, et c'est nous qui finirons par nous ruiner complètement avec la garantie de l'Angleterre. Les capitaux!..... ouvrez leur une bonne fois les débouchés de l'industrie et vous verrez que nous n'en manquerons pas. Les banques en regorgent depuis un an.

Non, dans l'intérêt du pays, de la vérité, et de l'honneur national, il faut détruire cette impression fatale qu'il faut laisser le pays glisser sur la pente de la décadence, qu'il faut continuer de nous laisser dévorer par l'émigration afin d'avoir des capitaux pour des chemins de fer.

Pour compléter notre pensée et la rendre plus claire, nous dirons : que construire des chemins de fer sans créer en même temps l'industrie nationale, c'est faire comme celui qui se proposant d'exploiter une industrie, achèterait cinq ou six ans d'avance tous les chevaux et les voitures dont il aura besoin pour transporter ses produits.

Comme le dit M. le curé de St. Jérôme, les chemins de fer sont des branches de l'industrie, commençons alors par avoir l'arbre. Régions immédiatement cette question avec l'Angleterre et les Etats-Unis, nous n'avons pas le temps d'attendre encore dix ans.

Quand un malade est atteint d'un mal qui peut l'emporter rapidement, on n'attend pas que la maladie devienne incurable pour aller chercher le médecin.

L. O. DAVID.

UN JUGE COURAGEUX.

Il y a encombrement, accumulation de causes devant le comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre. Pour dépêcher plus rapidement les affaires, le Parlement Impérial a passé, à sa dernière session, une loi dont le but est d'ajouter quatre membres au vénéré tribunal. Une clause de cette loi porte spécialement que les nouveaux titulaires ne pourront être choisis que parmi les juges des Cours Supérieures de Westminster et autres tribunaux désignés.

Sir Robert Collier, ci-devant procureur-général, vient d'être promu à l'un des nouveaux postes. Il n'était juge d'aucune des cours mentionnées dans la loi; il n'était qu'avocat très éminent, quoiqu'il n'ait jamais brillé au premier rang. Mais le gouvernement, qui voulait à tout prix faire arriver son procureur-général, eut recours à un subterfuge qui, sans violer peut-être directement la lettre de la loi, semble en éluder complètement l'esprit. Il nomma Sir Robert Collier juge de la Cour des Plaidoyers Communs (*Common Pleas*) et le transféra aussitôt au Conseil Privé. Il paraît que le barreau, la magistrature, trouvent cette conduite du cabinet inconvenante, scandaleuse, sinon illégale. Le Lord Juge-en-Chef, Sir A. E. Cockburn, se fit l'écho de ces murmures et de ces plaintes; dans des lettres tout à la fois dignes, respectueuses et énergiques, adressées à Gladstone et à Hatherlay, le Lord Chancelier, il blâme cette manière d'exécuter la nouvelle loi, et dit en toutes lettres qu'une nomination faite dans de telles circonstances, n'est propre qu'à dégrader le Banc, et à faire du tort au gouvernement qui l'a faite.

Le *Times* publie toute la correspondance et prend fait et cause pour le Juge-en-Chief; il va même beaucoup plus loin que lui: cette nomination attaque dans son essence même un privilège constitutionnel des plus importants—le patronage—et bouleverse toutes les idées reçues, toutes les traditions respectées jusqu'ici en Angleterre. Il ne faut pas jouer ainsi avec les plus hauts emplois du pays. Il faut respecter la hiérarchie et le système de promotion dans l'ordre judiciaire. Si de telles choses peuvent se faire, c'est toujours le *Times* qui parle—il deviendra nécessaire que le parlement retire au gouvernement ce grand patronage, ou qu'il en entoure l'exercice de précautions et de restrictions telles qu'il lui sera impossible à l'avenir d'éluder la loi et de blesser le sentiment public d'une manière aussi outrageante.

Au reste, pas de plainte contre Sir Robert Collier; personne ne met en doute ses capacités ni l'intégrité de son caractère. On admet qu'il est parfaitement qualifié pour le Banc et tout le monde se serait réjoui de sa nomination permanente comme juge des *Common Pleas*. Ce qui blesse, ce qui choque, c'est que le gouvernement a éludé la loi pour donner à un simple avocat une fonction à laquelle ne pouvaient parvenir que de vieux légistes qui avaient déjà longtemps servi l'Etat dans des tribunaux supérieurs. C'est le respect de la loi, l'amour de la hiérarchie—ces deux grandes forces de l'Angleterre—qui ont motivé cette censure énergique du Cabinet-Gladstone. Heureuse la nation où de tels sentiments existent: heureux le pays où la magistrature et la presse peuvent ainsi parler.

J. A. MOUSSEAU.

A TRAVERS MES LIVRES.

A propos de la nouvelle année, la *Revue Anecdote* exhume une brochure signée Taveaux, curé de Mamy. Au lieu de titre, la première page porte ces quatre vers :

Vœux d'une âme bien née
Pour la nouvelle année
Aux auteurs de ses jours,
Ses plus chères amours.

Le sommaire seul est en prose. L'auteur, à l'occasion de la nouvelle année, souhaite à ses parents la santé et le contentement,—l'aisance de la vie,—la paix du cœur et la félicité éternelle,—il voudrait rendre lui-même ses parents heureux,—leur bonheur fait le sien,—il demande à ses parents d'accueillir les efforts qu'il fait pour leur plaisir,—jouissance de l'auteur à s'entretenir avec ceux qu'il aime, cet amour l'inspire,—ses souhaits aux membres de la famille,—il sait gré à ses parents de l'avoir rendu poète,—quelques vers pour finir.

Après ce sommaire, l'auteur entre en matière :

Le premier jour de l'An,
Un fils à sa maman
Et à son tendre père
Dit ce qui peut lui plaire.

Et il ajoute :

Etonné de ma voix,
Qui forme quel uéfois
D'heureux accords, j'admire
Ce que je sais produire.

Il serait cruel, ce me semble, de chercher noise à ce brave curé sur le sentiment de satisfaction toute intime qui le porte à s'admirer dans les doux accords de sa lyre. Il est rempli de bonnes intentions, et sa tendresse filiale, de même que son amour fraternel, ne peuvent qu'être cités comme modèles en ces jours d'expansion et de souhaits à jets continus.

Un de nos poètes l'a dit :

Le jour de l'An, l'on fait des vœux
Pour son ami, pour son amante;
"Soyez content, vivez heureux,
"Epreuvez fortune constante;
"Voyez vos souhaits accomplis,
"Et vos jours de bonheur remplis;"
Est la chanson que chacun chante.

Ainsi s'exprimait M. Bibaud, dans son *Spectateur*, en l'an de grâce 1821.

M. Bibaud, comme M. Taveaux, est rempli, lui aussi, de bonnes intentions, et c'est tout particulièrement l'intention que je recherche en cette circonstance. Le jour de l'An est la fête du cœur, et peu important le rythme et la rime, pourvu que le cœur soit heureux et content.

Mais il faut des souhaits de bonne année pour que la décoration d'un jour de l'An soit parfaite. Vais-je donc me trouver dans la pénible nécessité de recourir à la rose, pour remplir cette agréable fonction, après avoir développé chez vous un goût ardent pour la poésie?

Soyez sans inquiétude, chers lecteurs, je n'ai qu'à consulter Bibaud, à l'année 1822, pour cueillir tout un superbe bouquet de souhaits rimés selon toutes les règles de l'art le plus irréprochable; attention donc :

A garçon, donc, je souhaite une femme
D'un corps gentil et d'un esprit bien fait,
Douce, agréable, aimante à son souhait,
Et qui se dise et qu'on appelle dame;

A vierge, aussi, pour époux je souhaite
Jeune homme qui puisse être son bonheur;
Qui toujours soit gent et de belle humeur,
Et qui, surtout, comme reine la traite;

A mère, fille gentille et charmante;
A père, fils qui soit tout son portrait;
Vertueux, sage, estimable, discret;
Et qui jamais parents ne mécontente;

A tous santé de tout mal-aise exempte;
Richesse à ceux que fortune éconduit;
Bonheur à ceux qu'infortune poursuit,
Et joie à ceux que tristesse tourmente.

J'espère qu'à présent, me voilà en règle, et que je n'ai plus qu'à me reposer sur les lauriers de M. Bibaud.

Ce recueil des poésies de M. Bibaud—soit dit en passant—est bien précieux. Non-seulement, il me donne d'excellentes formules pour aller droit au cœur de mes lecteurs et de mes lectrices par l'expression de souhaits bien sentis, mais encore il prend soin de m'avertir, en homme sage et qui connaît les usages de ce monde, qu'il ne faut pas doubler le cap du 1er janvier sans s'occuper de ses voisins, de ses amis et de ses connaissances. Ecoutez-le :

Le jour de l'An, chacun va voir
Personnes de sa connaissance:
Pour exempter de ce devoir,
Il n'est ni raison ni dispense:
Au confrère, au supérieur.
Quoiqu'en disent le goût, le cœur,
Il faut faire la révérence.

Admirez ici la fleur de poésie dont le parfum embaume le dernier vers : *faire la révérence*, pour : *faire visite*.... Est-ce assez charmant? Oh! les poètes, les poètes! Il n'y a qu'eux, et les parlements locaux, pour monter jusqu'au sublime....

Faisons donc nos visites, heureux gaillards que nous sommes, ou plutôt, non, faisons nos révérences. Courons ici, courons là, le sourire aux lèvres, et les délices du nouvel an dans le cœur. N'épargnons rien pour accomplir à la lettre le précepte de M. Bibaud. Qu'importe la fatigue, qu'importe les courbatures, qu'importe l'épuisement! *Périssent les colonies plutôt qu'un prin ipe!* hurlaient les révolutionnaires. *Périssent nos corps plutôt que les co tumes sociales chantés par Bibaud!* nous écrivions-nous à notre tour, à cette belle époque de l'année....

Au commencement de je ne sais plus quelle année, un mi-

nistre envoya à Horace Vernet sa carte de visite; le peintre la trouva tellement exagérée en grandeur qu'il résolut d'y répondre dignement. Il prit à cet effet un paravent de cheminée, et après y avoir collé une feuille de papier blanc, il mit son nom au milieu en grosses lettres au moyen d'une brosse, il fit ensuite appeler un commissionnaire et envoya porter cette singulière carte de visite à l'hôtel du ministre, qui ne fut pas peu surpris, et qui rit beaucoup de l'allusion. Il conta lui-même la chose à ses amis et garda la carte.

Si vous êtes en belle humeur, mes chers lecteurs, je vous engage à nous jouer quelques bonnes farces de ce genre. Je les chanterai ici même, entre une note de Mousseau et un entrefilet de David.

Lecteurs, je vous la souhaite bonne et heureuse, et comme j'ai encore un certain nombre de révérences à faire, permettez-moi de prendre congé de vous.

UN SOLITAIRE.

LE FANATISME A L'ŒUVRE.

On lit dans la *Minerve* :

Nous venons de recevoir une lettre de Manitoba qui vraiment est de nature à assombrir l'horizon politique dans ce coin de la confédération, et prête matière à toutes sortes de conjectures. Ceux qui s'acharnent à la poursuite de Riel ont été jusqu'à insulter sa mère et sa sœur et les menacer de mort si elles ne leur dévoilaient sa place de refuge. Ces lâches, ils sont bien dignes de porter le masque, de rôder la nuit comme des êtres malfaisants et de frapper des femmes afin de leur arracher un inviolable secret.

Que ne tentent-ils de s'attaquer en plein jour et visière levée, à celui qu'ils pourchassent comme des vautours après leur proie? Aussi le mépris public fera-t-il justice de cette courardise et de cette indigne bassesse.

En livrant cette lettre sans plus de commentaires, nous nous demandons si l'opinion publique ne sera pas assez forte pour réagir contre ceux qui menacent de créer tout un abîme et d'amoindrir deux populations dont l'union seule peut assurer la prospérité de la nouvelle province.

Vendredi, 8 décembre, vers 9 heures du soir, une bande d'orangistes entraient masqués chez Madame Riel, qu'ils insultèrent ainsi que sa fille Marie, de la manière la plus révoltante. Armés de revolvers qu'ils pointaient tantôt sur madame Riel, tantôt sur sa demoiselle; ils les sommaient de leur dire où était M. Riel, jurant qu'ils voulaient le tuer.

Deux voisins arrivèrent à temps pour être témoins de l'horrible scène, mais avant qu'ils eurent donné l'éveil dans le voisinage et réuni quelques hommes, les assassins avaient pris la fuite.

Cet indigne complot a pu s'organiser dans le village de Winnipeg et ses auteurs ont pu en tenter l'horrible exécution sans que la police en eût connaissance ou du moins sans faire de démarches pour l'arrêter.

Voilà les messieurs d'Ontario à l'œuvre; leur début dans le pays les a fait connaître, *ces loyau*, l'année dernière. Cette année, ils s'enhardissent et l'on peut voir ce que nous promet l'avenir, si le gouvernement ne se détermine pas à organiser une police qui mérite ce nom.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Daily News* :

"Une découverte des plus importantes vient d'être faite sur les décombres de Chicago.

"Les pierres employées depuis 15 ans à la construction des édifices de cette ville, provenant d'une mine spéciale qui se trouve dans le voisinage, sont presque toutes de nature "oléifère," c'est-à-dire qui produit de l'huile, et s'il ne peut être conservé aucun doute sur la haute combustibilité de ces pierres, leur qualité tout à fait impropre à la construction des maisons est des plus évidentes.

Ces jours derniers, près du Lac Matapédia, on a trouvé le cadavre d'un homme, dont on ne connaît pas le nom. Sur le corps, on a trouvé trois blessures et l'on suppose que cet homme a dû être assassiné pour son argent, car avant de laisser l'hôtel Brochu, il s'était vanté qu'il portait sur lui une somme considérable.—*Moniteur Acadien* du 22 déc.

En France les manufacturiers d'allumettes emploient 25,000 ouvriers. Le capital investi dans ces manufactures est de sept millions de piastres. Le gouvernement se propose de taxer cette branche d'industrie, mais les manufacturiers d'allumettes disent que si le gouvernement impose cette taxe, la consommation des allumettes sera trois fois moindre qu'à présent, que cinq millions valant de propriété deviendront inutiles et qu'environ 20,000 ouvriers seront sans emploi.

Le gouvernement ne semble pas assez fort pour rencontrer l'opposition que suscitera cette taxe.

Un individu de Chicago s'est suicidé de la manière suivante : il a chargé un pistolet de poudre et de ouate, et a empli d'eau sa chambre, puis a placé l'extrémité du pistolet dans sa bouche et a lâché la détente. L'explosion a été épouvantable et tout le dessus de la tête a été enlevée du coup.

Une femme qui s'est pendue dernièrement à Londres parce que son mari l'avait grondée pour avoir parlé aux autres locataires, a laissé les paroles suivantes écrites avec du blanc d'Espagne sur le dos d'un plateau à verres :

"Cher Jim : Tu m'as poussé à cette petite affaire. Soit bon envers le chien, et demande à Mde Little de prendre soin des oiseaux."

Dans un concert, à Boston, une jeune femme qui incommodait par son babillage incessant les personnes placées près d'elle, fut sommairement réduite au silence par un monsieur qui lui présenta un morceau de papier sur lequel il avait écrit qu'elle ne pensait peut-être pas révéler des secrets de famille à une grande partie de l'auditoire.

Nous soumettons les statistiques qui suivent aux célibataires et aux veufs :

On voit que de 25 à 30 ans 1,000 époux fournissent 6 décès; 1,000 célibataires, 10 décès, et 1,000 veufs, 22 décès.

De 30 à 35 ans, 1,000 époux fournissent 7 décès; 1,000 célibataires, 11 décès $\frac{1}{2}$; veufs 19 décès.

De 35 à 40 ans, 1,000 époux fournissent 7 décès $\frac{1}{2}$; 1,000 célibataires, 13 décès, et 1,000 veufs, 17 décès $\frac{1}{2}$, et ainsi de suite, à tous les âges suivants, l'homme marié continue à mourir moins facilement que le célibataire.